

# Travaux de rénovation énergétique :

## les primes « coup de pouce » évoluent

Dès juillet, la bonification des certificats d'économie d'énergie (CEE), connue sous le nom de « Coups de pouce », va cibler les travaux les plus efficaces. Pour les autres, vous pourrez continuer à monétiser vos CEE mais à des conditions financières moins attractives que précédemment. Le point sur les dernières évolutions...

Reposant sur une « super » bonification des certificats d'économies d'énergie (CEE) et destinés aux ménages en situation de précarité financière et énergétique, les « coups de pouce à 1€ » pour l'isolation des toitures, combles ou planchers bas ont été victimes de leur succès.

Les pouvoirs publics ont donc décidé de les supprimer depuis le 1<sup>er</sup> mai dernier. Toutefois, si vous avez engagé une opération de travaux avant cette date, elle sera prise en compte dès lors qu'elle est achevée d'ici le 30 septembre 2021.

1<sup>er</sup> juillet 2021 : fin des « coups de pouce chauffage » les moins efficaces

Avec six mois d'avance sur le calendrier initial, les coups de pouce accordés pour le remplacement d'une chaudière au charbon, fioul ou gaz par une chaudière gaz à très haute performance énergétique cessent. Vous avez jusqu'au 30 octobre 2021 pour achever les travaux amorcés avant le 1<sup>er</sup> juillet.

A noter : les « coups de pouce thermostat avec régulation performante » s'arrêtent, comme prévu, fin 2021.

1<sup>er</sup> juin 2022 : fin des « coups de pouce isolation »

Leur arrêt était initialement fixé au 31 décembre 2021 mais les « coups de pouce isolation » ont été prorogés de six mois. En contrepartie, les primes ont été abaissées : 12 €/m<sup>2</sup> d'isolant posé (20 €/m<sup>2</sup> auparavant) pour les ménages précaires et 10 €/m<sup>2</sup> pour les autres.

31 décembre 2025 : fin des « coups de pouce » énergies renouvelables et rénovation performante

Les « coups de pouce » accordés pour le remplacement d'un chauffage utilisant des énergies fossiles par des énergies renouvelables ou la « rénovation performante des logements » (plusieurs travaux d'économie d'énergie simultanés) sont reconduits pour quatre ans de plus, jusqu'à la fin de l'année 2025.